

Une importance inattendue

Le Conseil européen des 28 et 29 juin réuni au Palais d'Egmont à Bruxelles s'est surtout préoccupé de la situation au Moyen-Orient et des relations avec les Etats-Unis.

Les dix chefs d'Etat et de gouvernement maintiennent leur vigoureuse condamnation de l'invasion israélienne au Liban. Pour eux le cessez-le-feu doit être maintenu à tout prix.

„Le retour du Liban à une paix définitive requiert le retrait complet et rapide des forces israéliennes de ce pays, ainsi que le départ de toutes les forces étrangères” sauf autorisation du gouvernement libanais légitime.

„Les dix ont décidé de poursuivre leur action visant à soulager les populations en détresse”. „Ils sont également prêts à concourir ultérieurement à la reconstruction du pays”.

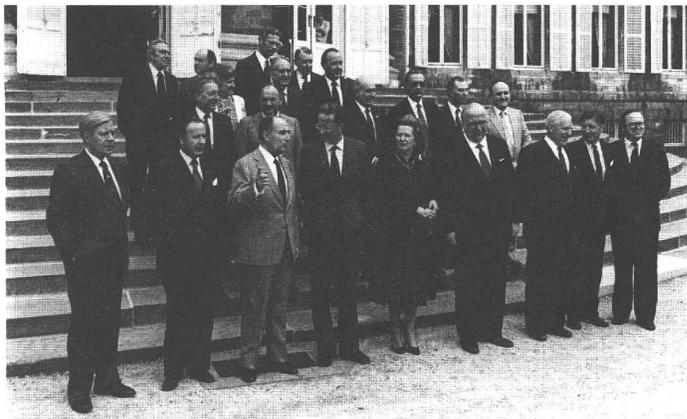
„Soucieux d'amorcer la restauration durable de la paix et de la sécurité” les dix souhaitent des négociations où l'ensemble des parties concernées devraient s'accepter mutuellement. „Israël n'obtiendra pas la sécurité à laquelle il a droit : par l'usage de la force et de

la création de faits accomplis, mais il trouvera cette sécurité à travers la satisfaction des aspirations légitimes du peuple palestinien, qui a droit à l'autodétermination”.

„La position des dix reste que l'OLP doit être associée à la négociation”.

Le premier ministre belge, W. Martens, qui présidait le Conseil, a annoncé que les chefs d'Etat et de gouvernement ont convenu de confirmer la suspension de la signature du second protocole financier CEE/Israël et de suspendre la prochaine réunion ministérielle du Conseil de coopération CEE/Israël. Le deuxième chapitre important était les relations avec les Etats-Unis. Bien que les déclarations finales après le Sommet de Versailles 5-6 et 7 juin aient été rassurantes, les réactions américaines ne furent pas en accord avec le communiqué commun.

Les Américains menacent de taxer les importations d'acier de la CE. Ils estiment que par la politique agricole commune la CE soutient d'une façon inadmissible les produits européens. Ils s'opposent aux apports technologiques liés au projet du



gasoduc avec l'Union Soviétique.

Les dix ont d'abord rappelé aux Etats-Unis les accords de Versailles et souligné qu'une baisse des taux d'intérêt constituerait une condition indispensable au redressement de l'économie mondiale. En ce qui concerne la politique commerciale: la sidérurgie, les exportations et l'octroi de licences pour les équipements destinés au gasoduc et la politique agricole, le Conseil a souligné que des décisions unilatérales pourraient compromettre gravement le maintien du

système ouvert du commerce mondial.

Le Conseil a estimé qu'il devrait défendre les intérêts de la Communauté dans le cadre du GATT et qu'il devrait agir avec rapidité et efficacité. Pourtant les dix veulent éviter une guerre commerciale avec les Etats-Unis et insistent pour qu'un dialogue réel et efficace soit établi entre les responsables aux Etats-Unis et dans la Communauté.

Le président Thorn a rendu en conclusion hommage à la présidence belge en déclarant qu'elle avait été menée tambour battant.

Le S.M.E. réajusté

„Le Système Monétaire Européen ne pourra pas résister longtemps à de tels soubressauts” à déclaré M. Thorn, Président de la Commission européenne à la suite d'une demande conjointe de la France et de la République Fédérale d'Allemagne de réajuster les parités monétaires au sein du S.M.E..

Le Conseil des Ministres des Finances, réunis à Bruxelles le 12 juin 1982 sous la présidence de M. Willy De Clercq avait pris la décision d'ajuster les cours pivots des monnaies au sein du S.M.E.

M. Thorn a ajouté que trois réajustements monétaires en un an, c'est beau-

coup. L'intégration économique nécessite des taux d'inflation convergents et des taux de croissance compatibles.

Devant le Parlement européen, le 15 juin 1982, le Vice-Président Ortoli, chargé, au sein de la Commission, des Affaires économiques et

financières, constatait que la solidarité économique et monétaire entre les pays de la CEE s'était à nouveau concrétisée.

Pour lui, les ajustements ont été opérés d'un commun accord et dans un esprit de coopération pour protéger les Etats membres contre le cercle vicieux qui existe entre la dévaluation et l'inflation.

L'enseignement essentiel est pour M. Ortoli, la démonstration offerte par les gouvernements, désormais convaincus de la nécessité d'une meilleure convergence des politiques et performances économiques.

Dans ce numéro

2 Raymonde Dury 4 Raf Chanterie 6 Acier européen 7 Présidence belge 8 CEE-Japon 10 Recherche sous contrat 11 Limitations des entraves 12 Politique agricole et U.S.A. 14 Fonds Social Européen 16 Divers

Les Belges au Parlement européen

Raymonde Dury

„La crise frappe les femmes, les droits acquis sont remis en cause”.



EUR info : Vous avez eu une action européenne, avant de devenir parlementaire européen. Votre „Carrière européenne” se déroule en trois phases : votre travail politique et administratif, votre participation aux élections européennes, et à l’heure actuelle, votre action en tant que parlementaire. Trouvez-vous une continuité dans ces trois actions ?

Raymonde Dury : Sans fausse modestie, le fait d’avoir vécu cinq ans la vie des parlementaires et ainsi de connaître tous les mécanismes du Parlement Européen, m’a facilité la tâche. Travaillant déjà au secrétariat du groupe socialiste, j’ai figuré sur les listes électorales en juin 1979 et j’ai pu faire campagne. Aujourd’hui, mon travail de parlementaire européen est une manière de réaliser personnellement ce que je faisais pour d’autres parlementaires, lorsque je travaillais pour le groupe socialiste. J’ai toujours travaillé comme militante socialiste, et c’est donc un aboutissement logique.

E.I. : Etes-vous venue à l’Europe par le Parti Socialiste, ou bien l’Europe était-elle une de vos préoccupations ?

R.D. : Depuis ma sortie de l’Université Libre de Bruxelles, j’ai travaillé avec Irène Petry aux femmes Prévoyantes Socialistes. Lorsqu’un poste s’est présenté au groupe socialiste du PE, je me trouvais dans une phase de ma carrière où j’avais envie de changer d’activité,

RAYMONDE DURY (P.S.) =

Née à Ecaussinnes le 22 juillet 1947.
 Licenciée en Sciences sociales de l’U.L.B. Sociologue au secrétariat des Femmes Prévoyantes socialistes Membre du Conseil de la consommation (1971-1976) Membre du Conseil

d’administration du Centre national de la coopération au développement Membre du Comité directeur du Conseil belge du Mouvement Européen Membre du Secrétariat du groupe socialiste au Parlement Européen Entrée au PE en avril 1982, en remplacement de M.F. Delmotte.

de compléter mes horizons. Etudiant les problèmes féminins, je savais ce qu’étaient les directives européennes, mais je n’ai pas été une européenne de vocation. Mais l’Europe était une de mes préoccupations, notamment au travers des problèmes posés par l’égalité entre hommes et femmes dans le travail. Je me suis donc insérée dans le travail européen avec des objectifs politiques qui n’ont pas changé.

E.I. : dans la perspective des élections européennes, croyez-vous que votre travail de militante socialiste soit réellement perçu comme efficace par les électeurs ?

R.D. : L’Europe se préoccupe de chaque citoyen et les décisions prises au niveau européen sont concrètes même si ce n’est pas toujours évident.

Le tout est d’expliquer, en tant que socialiste, les positions que nous avons défendues. Mais je crois qu’il y a une désaffection vis-à-vis de l’Europe, aussi bien que vis-à-vis de la politique et des institutions en général. Mais, en période de crise économique, il est important de faire comprendre le rôle éminent politique des institutions européennes et leur capacité à intervenir au niveau du chômage des femmes, de la défense des consommateurs etc...

E.I. : Croyez-vous qu’une institution comme le PE puisse à travers de grands débats jouer un rôle politique dans le monde ?

R.D. : Oui, le PE a un rôle à jouer et il le fait notamment en entamant des débats sur des questions comme les

droits de l'homme. Ainsi, lorsqu'on élabore une résolution en faveur du rétablissement des droits de l'homme en Uruguay, nous accordons un soutien à ceux qui luttent à l'intérieur, ou en exil, pour la défense des droits de l'homme dans ce pays. Même si le Parlement ne possède pas de pouvoirs étendus, c'est une force démocratique, une force morale au sens profond du terme.

E.I. : Votre travail au Parlement est important et très divers. Vous êtes intervenue sur de nombreux sujets parmi lesquels on peut notamment relever des sujets de politique internationale (le Zaïre et la situation en Turquie), économiques (les relations entre la CE et le Tiers-Monde, les P.M.E.), sociaux (la pauvreté, la faim dans le monde, la drogue, les discriminations). Avez-vous obtenu certains succès dans vos démarches ?

R.D. : Prenons deux cas bien précis : les P.M.E. et la faim dans le monde. Si j'ai posé des questions à propos des P.M.E., c'est parce que je travaille avec la Confédération des Indépendants socialistes. Ces questions me permettront de disposer d'informations précieuses pour actualiser notre action. Les P.M.E. représentent un potentiel énorme d'emplois. Il m'a semblé important de me préoccuper de leur sort au niveau européen. Quant au second cas, j'ai déposé un amendement au projet de résolution du rapport „Faim dans le monde” de M. Michel. L'amendement, qui a été adopté, soulignait le rôle des organisations non gouvernementales et demandait que l'on encourage leur action en faveur des populations les plus défavorisées du Tiers-Monde.

E.I. : Pensez-vous que le protectionnisme, la crise économique de nos sociétés occidentales et l'aide aux pays en voie de développement doivent être liés ?

R.D. : Je crois qu'il est indispensable de résoudre l'ensemble de ces problèmes de manière globale. Nous ne pouvons pas séparer les problèmes de la crise économique des problèmes du dialogue Nord-Sud. Il y a trois types d'approches par rapport aux pays en voie de développement. La première c'est de dire : les lois économiques sont telles que si ces pays faisaient l'effort nécessaire, ils pourraient décoller économiquement. C'est une approche qui est exprimée dans les réunions internationales par les représentants américains. Il y a une autre approche, plus idéaliste, qui dit qu'il faut faire le maximum de transferts financiers, mener le maximum d'actions dans les pays en voie de développement, pour essayer de les aider. La troisième ap-



proche, la moins facile : nous vivons en période de crise économique; la situation des pays en voie de développement est elle-même catastrophique et tous les deux sont le résultat du système économique international. De nombreux pays du Tiers-Monde ne sont pas sous-développés, dans le sens qu'ils seraient dans une phase qui précède le développement. Ils le sont parce que ces pays sont totalement tributaires du système économique international mis en place et dirigé par les pays industrialisés. Et, si j'analyse la situation de crise économique dans certains secteurs industriels de nos pays, je constate que nous aussi nous subissons des lois économiques que nous ne maîtrisons pas. Les deux situations ont des causes identiques, notamment l'absence de planification, l'absence de contrôles démocratiques sur les décisions économiques, l'absence d'objectifs de l'activité économique. Par conséquent, il est plus que temps de vérifier le sens de nos actions dans les pays en voie de développement et d'identifier nos intérêts mutuels. Une nouvelle approche nous permettra ainsi de résoudre une partie de nos problèmes.

E.I. : Avez-vous l'impression que le Parlement Européen arrive mieux que sur le plan national à avoir une vue d'ensemble sur ce type de problèmes ?

R.D. : Je vois le Parlement national de l'extérieur. Je crois cependant qu'au PE il y a plus de capacités et ce pour plusieurs raisons. Premièrement : un PE est élu pour cinq ans, durant lesquels on peut faire du travail. J'ai lu des rapports sur la faim dans le monde. Il y a une certaine continuité et un travail en profondeur. Pour le travail des femmes c'est pareil; sur la politique industrielle aussi. Deuxièmement : nous ne sommes pas tributaires de coalitions gouvernementales. Il ne faut pas répondre au coup par coup à des projets ou propositions de lois. Troisièmement : je crois aussi que le Parlement Européen doit rester essentiellement politique. Il ne faut pas nécessairement abandonner ses options politiques. Il faut rester soi-même et ne pas faire du Parlement Européen une sorte de super-Sénat ou de super-Chambre Haute qui serait une assemblée des sages. Les clivages politiques doivent rester et c'est en fonction de cela aussi que le travail doit se faire.

E.I. : Vous êtes également intervenue en séance publique à propos du rapport Price sur la politique immobilière des institutions européennes, entre autre à Bruxelles.

R.D. : M. Price a fait un rapport qui analyse l'implantation des bâtiments des institutions européennes du point de vue du coût et de l'efficacité. J'ai apporté en séance publique un point de vue supplémentaire, celui des habitants d'une ville dans laquelle sont installées les institutions européennes. En 1973, le Conseil de Ministres a fait une déclaration sur la politique de l'environnement. Un des chapitres est consacré à l'urbanisme et à l'aménagement des espaces. J'ai recommandé à cette occasion que si les Communautés décident de prendre en mains leur politique immobilière, elles devaient le faire en fonction des principes définis par le Conseil de Ministres. Essayons, pour une fois, d'appliquer, nous-mêmes, les principes que nous avons définis pour les autres. Les Bruxellois sont fiers d'accueillir les institutions européennes, mais ils ne vont pas accepter plus longtemps que cela se fasse au détriment des habitants. J'ai alors proposé d'organiser une visite de Bruxelles et plus particulièrement des quartiers où des institutions européennes sont actuellement installées ou le seront éventuellement. Cette visite aurait pour objet de prendre conscience des réalités et des problèmes posés à Bruxelles sous l'angle de l'urbanisme et des réactions des habitants. L'incohérence de certaines décisions n'est pour moi qu'apparente, car en fait la logique qui prime en matière d'urbanisme est souvent celle du profit.

Les Belges au Parlement européen

Raf Chanterie

„L'Europe de la deuxième génération doit être reconnue par toutes les couches de la population”.



Raf Chanterie (CVP-EVP)

EUR-Info : Vous avez toujours travaillé dans les coulisses de la politique. Comment avez-vous ressenti cette première apparition politique ?

Raf Chanterie : Cette nouvelle expérience a été le résultat de toute une mutation. J'ai participé à la vie politique comme secrétaire du parti. Plus tard, aux cabinets du Premier ministre, M. Martens et de M. Coens, Ministre de la Coopération au développement, j'ai vu la politique sous un tout autre angle, notamment du côté du pouvoir exécutif. Actuellement, je fais partie, en tant que député européen, du pouvoir législatif. Durant les dix années écoulées, j'ai donc participé à la politique sous trois aspects. Je n'ai jamais cru que ma place au Parlement européen allait devenir effective aussi rapidement. Mais mon choix est fait : je vais désormais me consacrer entièrement à l'Europe. La politique est un métier très dur et exige, selon moi, une certaine spécialisation et un engagement total. L'on doit en accepter les conséquences. Mais en tant que jeune parlementaire, je dois faire mon apprentissage pour pouvoir m'imposer. Mon champ d'action m'y aidera. Dans la Commission des Affaires sociales et de l'Emploi, je défendrai notamment avec vigueur, les intérêts des travailleurs.

E.I. : Comme parlementaire européen ne vous sentez-vous pas frustré parce que vous êtes loin du pouvoir ?

Né le 22 novembre 1942 à Desselgem, habitant à Waregem. □ Régent en langues modernes □ 1971 : secrétaire national des CVP-Jongeren □ 1972-1975 : secrétaire du président du CVP, M. W. Martens □ Secrétaire général politique du CVP-PSC, chargé également des relations extérieures □ Membre, depuis sa fondation en 1976

R.C. : Il n'y a aucune raison de se sentir frustré. Il existe, en effet, en ce moment un pouvoir de décision très limité du PE. Par expérience, je sais parfaitement qu'un parlementaire européen a autant de possibilités de défendre des opinions qu'un parlementaire belge. Naturellement, ce dernier a plus souvent l'occasion de tenir des permanences sociales, ce qui est rentable électoralement. Mais je me suis aussi organisé pour tenir des permanences sociales dans ma région pour des problèmes de dimension européenne.

E.I. : Les pouvoirs de décision très limités du PE n'entraînent-ils pas le danger que les rapports rédigés au PE soient considérés comme des travaux académiques non appréciés à leur juste valeur ?

du Bureau politique du P.P.E. □ Membre du Bureau politique de l'Union des Démocrates chrétiens □ Depuis janvier 1981, secrétaire général de l'Union européenne des travailleurs Démocrates chrétiens □ Depuis janvier 1982, membre du PE en remplacement de M. P. De Keersmaeker devenu secrétaire d'Etat aux Affaires européennes et à l'Agriculture □ Membre de la Commission des Affaires sociales et de l'Emploi au sein du PE.

R.C. : Ce premier Parlement élu au suffrage universel direct doit encore trouver sa voie. Vous entendez souvent, comme reproche, que le travail dont nous nous occupons, n'est pas assez sélectif. Cette critique est en partie fondée. Personnellement, je plaide pour la limitation dans le choix des sujets. Le Parlement doit adopter une attitude réaliste dans le traitement de ses dossiers. Ce désir d'un idéal absolu est naturellement inspiré par le sentiment que les textes que nous votons ne deviennent pas automatiquement des lois. Une réorientation est dès lors nécessaire. Les rapports du PE sont le résultat d'un long travail de spécialistes et sont d'une très haute qualité. En dernier ressort, l'on se pose la question du renforcement des pouvoirs du



PE, thème important des prochaines élections. A vrai dire, il s'agit aussi du projet de la Constitution européenne proposée par notre commission institutionnelle. Nous voulons sensibiliser la population à cette orientation et obtenir son adhésion. Ainsi le prochain Parlement sera d'autant plus fort pour imposer la question du projet de Constitution européenne auprès des Parlements et des gouvernements nationaux. Ce mouvement est entamé et je m'en réjouis.

E.I. : De ce fait, n'allez-vous pas entrer en conflit avec les parlementaires nationaux ?

R.C. : Jusqu'à présent, l'on n'a peut-être pas assez associé les parlementaires nationaux aux activités du PE. Pour ma part, je considère que le problème se situe beaucoup plus au Conseil de Ministres, où les réflexes nationaux sont encore très forts. Le PE possède clairement sa propre dynamique. Par exemple : lors du débat sur les îles Falkland, le président du groupe britannique conservateur a déclaré au PE que la Grande-Bretagne devait s'acquitter de ses obligations européennes et il a alors promis de faire pression sur son gouvernement. Le lendemain, fut approuvé un amendement présenté par les conservateurs britanniques, dans lequel il était proposé de ne plus appliquer le „compromis de Luxembourg”. Cette position n'était certes pas celle du gouvernement britannique.

E.I. : Vous avez contribué à la fondation et au développement du Parti Populaire Européen. Son fonctionnement correspond-il à vos aspirations ?

R.C. : Lors de sa fondation, nous ambitionnions un parti démocrate

chrétien européen avec sa propre organisation, ses propres statuts et son propre programme. L'électeur a compris que nous avions réussi notre projet. Lors des élections européennes de 1979, nous avons récolté le plus grand nombre de voix. Depuis lors, les partis nationaux ne se sont plus préoccupés, avec la même intensité, de la problématique européenne. Ils ont abandonné cela au groupe démocrate chrétien au sein de PE. Mais, ma conclusion est positive. Nous sommes le groupe parlementaire le plus homogène du Parlement, notre conception de base est partagée par tous les partis démocrates chrétiens.

E.I. : A l'occasion de la crise au sein de la CE, l'on s'est plaint de l'indifférence de l'opinion publique envers l'Europe. Qu'en pensez-vous en tant que jeune parlementaire ?

R.C. : Nonobstant le fait que le PE traite des affaires intéressantes qui sont d'une importance directe pour les citoyens, la population n'est pas au courant de ce qui se passe à Strasbourg. Il s'agit ici d'un manque fondamental d'information. Les médias ont ici un rôle important à jouer. Certains médias ne disposent peut-être pas des moyens nécessaires ou bien ils ne voient pas d'intérêts dans les affaires européennes. Bien entendu je ne veux pas les désigner comme bouc émissaire. Nous devons nous-mêmes prendre des initiatives. Mon parti, le CVP a depuis quelques mois adopté une bonne méthode de travail : chaque émission réservée au parti, à la radio et à la télévision, chaque édition du journal destiné à nos membres, contient une rubrique européenne.

E.I. : N'y a-t-il pas une relation entre ce manque d'intérêt de la population et la manière dont sont traités les sujets au PE ?

R.C. : Lors des sessions, qui ont lieu une semaine, tous les mois, sont traités des sujets qui ont directement une influence sur la vie quotidienne des européens. Ceci est valable aussi bien pour le PE que pour le Conseil ou la Commission. L'Europe est un secteur passionnant et dynamique mais il y a un certain danger qu'il devienne un groupe fermé sans ouverture vers les citoyens. Les décisions sont insuffisamment expliquées aux intéressés, par conséquent nous devons le faire nous-mêmes. Lorsque la Communauté a conclu un accord multifibre, il a une influence directe sur notre industrie textile et ses concurrents. Le patronat et les syndicats le savent, mais les travailleurs sont insuffisamment informés.

E.I. : De quelle manière le PE peut-il agir au niveau de l'emploi ?

R.C. : La crise ne peut être résolue uniquement sur le plan national. L'approche européenne du sujet est indispensable. Jusqu'à présent trop peu de décisions ont été prises, d'une part à cause d'une mauvaise volonté politique et, d'autre part à la suite d'un manque de consensus sur la manière de les aborder. Aucune des écoles économiques ne peut nous offrir une solution miracle qui nous sortirait de l'impasse. Il nous faut maintenant agir à la fois sur le plan national et européen. La lutte contre le chômage constitue la priorité de la Commission sociale, lors de la préparation du budget 1983. Le Parlement a accepté cette priorité. La Commission a déjà proposé une série de mesures qui vont dans le sens de notre demande, entre autre l'augmentation des moyens du Fonds régional et du Fonds social. Le Conseil européen, dans le cadre de la lutte contre le chômage a décidé que tous les jeunes jusqu'à 18 ans devront, en 1985, pouvoir bénéficier de la prolongation de la formation ou d'une expérience professionnelle. C'est un objectif ambitieux. A partir de la commission sociale, nous pourrions surveiller étroitement la réalisation de ce projet.

E.I. : L'Europe suscite-t-elle encore des espoirs ?

R.C. : Pour l'instant l'Europe manque de souffle. Dans ce contexte, il est important d'arriver à convaincre les travailleurs que l'Europe n'est pas seulement destinée aux agriculteurs ou aux hommes d'affaires. C'est pourquoi la directive Vredeling, sur l'information des travailleurs, est très importante. L'Europe de la deuxième génération pourra à peine s'accomplir si elle n'est pas reconnue par la majorité des couches de la population.

L'Acier européen interdit aux Etats-Unis ?

La crise européenne de la sidérurgie va sans aucun doute s'aggraver dans les mois prochains suite à la décision du gouvernement Reagan d'appliquer des droits compensatoires aux importations d'acier en provenance de la Communauté européenne.

Les griefs américains

Depuis plusieurs mois le gouvernement américain, sous la pression des industriels américains de l'acier, reprochait à la Communauté européenne les aides accordées par celle-ci aux entreprises sidérurgiques européennes, dans le cadre de son plan de restructuration. Or les aides de la Communauté ne concernent pas la production mais la préparation de l'avenir de la production. Malgré les discussions en cours, le secrétaire américain au Commerce, M. Baldrige a maintenu sa thèse et pris des mesures protectionnistes pour la défendre.

Pour les sidérurgistes américains et par conséquent pour le gouvernement Reagan, les subsides que la Communauté accorde à des entreprises sidérurgiques, comme en Belgique Sidmar

et Cockerill, sont des aides à l'exportation. Cela signifie, dans l'optique américaine, que la Commission favorise la pénétration du marché américain par ces entreprises bénéficiant de subsides.

Dès lors, les milieux industriels et le gouvernement américains exigeaient, de la part de la Communauté, l'arrêt de toute forme d'aide à la sidérurgie européenne.

La Commission n'ayant pas cédé devant les prétentions américaines, les Etats-Unis ont pris des mesures protectionnistes.

Les droits à l'importation

Considérant que chaque franc versé au titre de la restructuration de la sidérurgie européenne est une subvention déguisée à l'exportation, les Américains ont décidé d'imposer des droits compensatoires.

Ces droits de douane frapperont les exportateurs européens d'acier de manière différente compte tenu de la taille de l'entreprise et de l'importance que représente pour elle le marché américain.

Cette décision concerne environ 3,9 millions de tonnes importées par les Etats-Unis en 1981, soit un montant qui représente 20 % du

volume d'acier importé par les Etats-Unis et 4,8 % de la production européenne exportée vers ce difficile marché américain.

Pour les entreprises belges exportant aux Etats-Unis, l'application de ces droits entraînerait une augmentation de 5 à 20 % de leur prix.

Les réactions européennes

M. Thorn, Président de la Commission, conteste fermement les thèses américaines. Pour lui, les exportations d'acier européen ne compromettent en rien l'existence d'un marché. Au contraire, la responsabilité de la situation incombe, selon M. Thorn, à la stagnation économique générale et au retard de modernisation des usines américaines et, a-t-il ajouté : l'attitude américaine fausse tout, porte atteinte à la solidarité communautaire".

Dès l'annonce de la décision américaine, M. Davignon a immédiatement réagi en déclarant : „Je n'aime pas parler de guerre commerciale, mais manifestement nous sommes dans une situation très tendue. La décision américaine est légalement injustifiée et politiquement malsaine".

Il faisait allusion au niveau légal, aux règles définies par le G.A.T.T. (Accords généraux sur les Tarifs Douaniers) qui régissent normalement le libre-échange entre les pays occidentaux.

Pour M. Davignon, commissaire européen, „au moment précis où la Communauté essaie d'augmenter la position concurrentielle de son industrie par des diminutions de capacité et des augmentations de rendement, Jupiter lance ses foudres à Washington. Il semble que les Etats-Unis considèrent qu'un système strict de subsides est en contradiction avec les règles du G.A.T.T. Il s'agit d'une interprétation unilatérale des règles du G.A.T.T., qu'aucun pays ne peut accepter".

De son côté, M. Eyskens, président en exercice du Conseil des Ministres des Affaires économiques et de l'Industrie de la CEE, a affirmé : „que cette taxation sur l'acier en provenance de l'Europe est un réflexe protectionniste regrettable en contradiction avec la déclaration finale du Sommet de Versailles où les Etats-Unis s'associaient à une volonté commune de promotion du commerce international".



Italiens à Bruxelles

Le 11 mai dernier, une centaine de jeunes italiens ont rendu visite au Bureau de Presse et d'Information de la Commission à Bruxelles.

Originaire de Lettomanopello (Pescari) et membres des familles des victimes de la catastrophe minière de Bois-Casier en 1956, ils avaient auparavant assisté à une cérémonie commémorative à Marcinelle.

A la CE, les jeunes italiens furent accueillis par un compatriote M. Locurcio, membre du cabinet de M. Natali, commissaire européen.

A cette occasion, ils ont remis une pierre réalisée en commun, et représentant symboliquement l'idée européenne.



„L'Europe a besoin d'une politique anti-crise efficace”

Les événements

Les mois écoulés ont été agités. Avant de pouvoir commencer un véritable programme ou simplement de nous attaquer aux problèmes en suspens de la Communauté, nous avons été surpris par des événements tragiques sur le plan international : la Pologne, la Turquie, les Malouines, le Liban. La crise à propos du Mandat, qui figurait à l'ordre du jour depuis 1980, risquait de se transformer en une crise de la Communauté tout entière et des négociations interminables dans les différentes capitales en ont été la conséquence.

Sur ces différents points, la Communauté a été amenée à prendre des positions urgentes et difficiles allant de l'aide à la Pologne à la condamnation le 9 juin de l'invasion du Liban en passant par l'embargo à l'égard de l'Argentine. Ces événements, situés dans un contexte d'insécurité économique, amènent une réflexion sur les dangers de l'époque dans laquelle nous vivons et qui soumet notre sécurité „à de grands défis”.

La question du mandat qui „a dégénéré et provoqué le mécontentement permanent d'un Etat membre au sujet de sa contribution au budget communautaire” a permis à la Communauté de trouver une solution pour l'année 1982 lors du Conseil des 24 et 25 mai qui restera dans les mémoires. Ces six mois ont également vu l'Europe fêter son 25^e anniversaire, créer la Fondation européenne et participer en tant que membre à part entière au Sommet économique occidental à Versailles.

M. Tindemans dit avoir espéré pouvoir réaliser plus de progrès dans le domaine social par la réunion d'un „Conseil Jumbo”. Toutefois, dans le domaine social, une résolution du Conseil des affaires sociales donne à la Commission une possibilité nouvelle de proposer des initiatives concrètes dans un domaine éminemment préoccupant.

Il va de soi que le 25^e anniversaire, la signature de la

Bilan provisoire de la présidence belge

Du 1er janvier au 30 juin 1982, la Belgique a présidé le Conseil de ministres de la Communauté européenne et le Conseil européen. Pendant ces six mois, les

différents conseils de ministres spécialisés ont siégé sous la présidence d'un ministre belge. A l'occasion de l'approche de la fin de sa présidence, le ministre Léo Tindemans a, lors de la session plénière de Strasbourg, le 15 juin 1982 établi un bilan provisoire.

taires, le ministre belge a stigmatisé le manque de résultats positifs. Rappelant l'échéance des élections du Parlement européen en 1984, M. Tindemans a affirmé que la seule manière de motiver davantage les citoyens européens à ces élections est d'élaborer une politique européenne anti-crise efficace.

L'état de la Communauté

M. Tindemans a fait part de ses préoccupations en la matière. Il a mis en évidence le caractère très modéré de toute l'action européenne.

Elève de M. Kissinger, il rejette pour l'avenir de l'Europe une politique des „petits pas”. Pour lui, il faut rechercher une voie plus ambitieuse, ce qui nécessite une volonté politique et la redéfinition de l'action européenne.

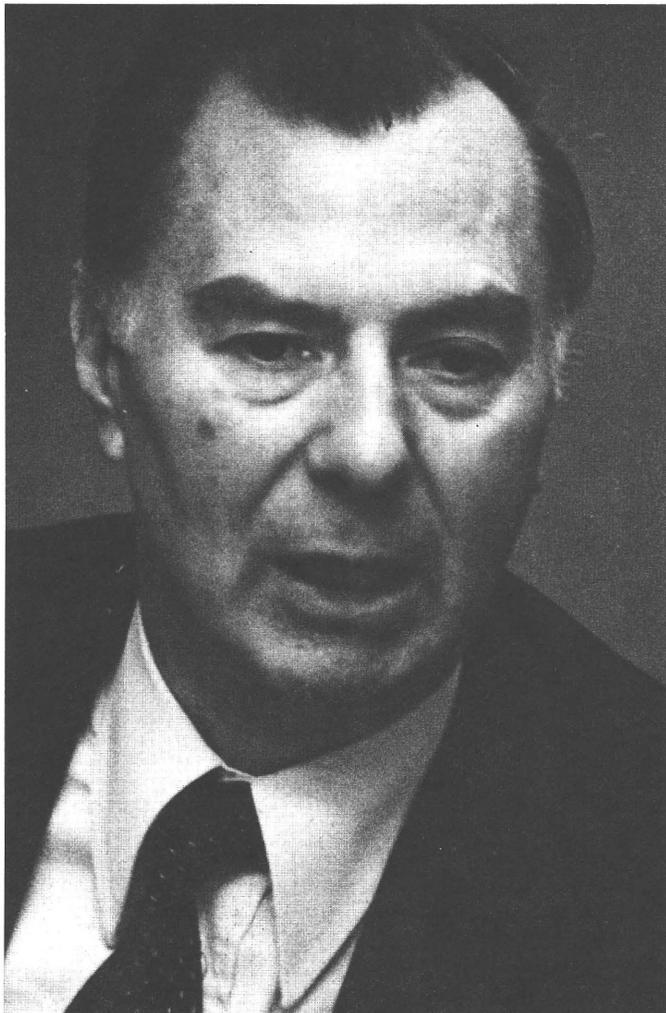
Repenser l'Europe

Donner une nouvelle signification à l'Europe passe, pour M. Tindemans, par une réponse aux aspirations des citoyens européens. Il est donc nécessaire d'écarter le doute et de rejeter le scepticisme des Européens à l'égard de tout ce qui touche à l'Europe. En appliquant les règles de fonctionnement prévues par les Traités, l'Europe s'affirme, mais, selon le ministre, elle ne peut rester cloisonnée dans le domaine limité qui est actuellement le sien.

M. Tindemans ne croit plus à l'„Europe à la carte”.

Pour lui, „de telles substitutions ne créent que l'illusion du progrès parce qu'elles n'assurent pas la cohésion nécessaire et ne seront pas perçues comme une réalité politique tangible susceptible de répondre aux aspirations des populations.”

Dès lors, a expliqué M. Tindemans, il faut rétablir la Communauté de droit, telle qu'elle avait été conçue par les pionniers de l'Europe, cette communauté de droit étant un élément essentiel, garantissant les règles et le fonctionnement de la Communauté européenne.



Leo Tindemans devant le Parlement européen.

convention instituant la Fondation européenne, l'adoption de certaines décisions agricoles à la majorité ont été soulignés et commentés par l'orateur.

La crise économique

Comme le dit M. Tindemans : „la politique anti-crise a été au cœur d'un débat qui est parti du principe qu'il n'existe aucune recette

simple et unilatérale susceptible de résoudre les problèmes socio-économiques actuels”. A ce sujet, M. Tindemans n'a pas caché devant les députés européens une certaine désillusion „due à l'absence réelle de progrès global dans la réalisation d'une politique communautaire de lutte contre la crise économique”. Sans mettre en doute l'efficacité des instruments communau-

Echanges commerciaux CEE-Japon :

Maintenant que le nombre des chômeurs en Europe a franchi le cap des 10 millions, l'inquiétude va croissant au sujet de l'énorme déficit commercial qui s'est creusé entre la CEE et le Japon, surtout depuis les réductions tarifaires du Kennedy Round en 1975.

Alors que les échanges commerciaux étaient presque équilibrés au début des années 60, les exportations du Japon vers la Communauté européenne ont progressé rapidement et régulièrement, et ses importations en provenance d'Europe n'ont augmenté qu'à un rythme relativement lent.

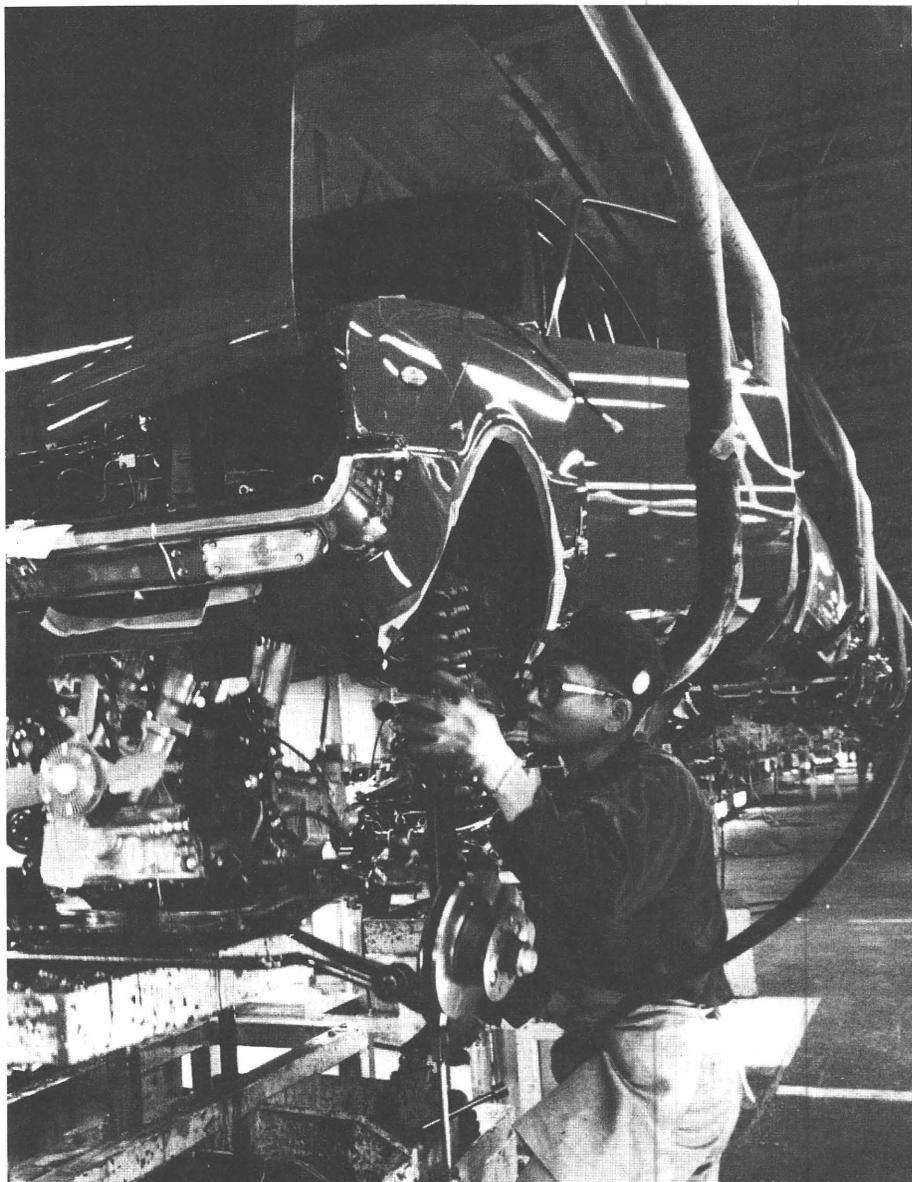
De 1970 à 1980, la valeur des exportations japonaises vers la Communauté a fait un véritable bond, passant de 1,9 à 18,5 milliards de dollars; dans le même temps les exportations de l'Europe vers le Japon ne passaient que de 1,4 à 6,3 milliards. En 1980, le taux de couverture des importations de l'Europe par ses exportations était tombé au niveau catastrophique de 34 % contre 98,3 % en 1963.

L'impact sur l'industrie européenne de la sensationnelle réussite de la campagne d'exportation du Japon a été amplifiée par le fait que 90 % des exportations concernaient des produits manufacturés. L'industrie manufacturière européenne n'est pas parvenue à pénétrer dans une même mesure sur le marché japonais et, en 1980, la CEE importait près de 44 % de ses produits manufacturés du Japon, alors que ce dernier ne lui en achetait que 22 % environ.

Il y a plusieurs raisons à ce déséquilibre. La Communauté européenne en voit la cause principale dans le refus du Japon d'ouvrir ses marchés aux produits européens. Les droits de douane japonais frappant un certain nombre de produits importés, notamment les produits alimentaires transformés, certains textiles et produits à base de cuir, qui présentent un intérêt particulier pour les exportateurs européens, restent élevés.

Les contrôles administratifs à l'importation imposés par le Japon, tels que la vérification des normes, sont en outre très tatillons et tendent à décourager les importateurs comme les procédures douanières longues et complexes.

Mais la mission commerciale de haut niveau envoyée auprès de la Communauté a déclaré que le Japon était prêt à simplifier les démarches administratives pour les importateurs en créant un Bureau de conciliation commerciale (OTO), chargé tout particulièrement d'examiner leurs plaintes. Selon les Japonais (et de nombreux fonctionnaires européens en conviennent également en privé), le vrai problème réside dans le fait que la société japonaise est tout simplement plus apte que toute



autre à exporter dans un système de libre échange.

L'industrie japonaise est dominée par un petit nombre de très grands groupes qui agissent avec l'accord tacite des autorités. Chaque groupe se compose en général d'une société de production, d'une société commerciale et d'une banque qui maintiennent entre elles toute une série de liens à tous les niveaux.

Au Japon, le système d'intégration verticale des entreprises est beaucoup plus poussé que dans tout autre pays industrialisé et la législation anti-trust est loin d'être appliquée avec la même rigueur qu'aux Etats-Unis ou en Europe. Dans une large mesure, le paternalisme traditionnel de la société japonaise exclut les conceptions occidentales de l'affreux monopoliste qui rançonne le consommateur.

Quelle que soit sa justification sociale ou historique, le corporatisme assure

à l'industrie japonaise toutes les économies d'échelle et les avantages en matière d'approvisionnement et de capital propres à de telles concentrations, qui bénéficient en particulier aux exportateurs et donnent automatiquement au Japon un avantage relatif considérable par rapport aux pays qui se réclament d'une politique anti-trust.

D'autres normes sociales en vigueur au Japon contribuent également à lui assurer de toute façon un autre avantage relatif en ce sens que les conflits du travail sont quasi inexistantes. L'attachement à une entreprise pour la vie, l'existence d'un syndicat unique dans l'entreprise et un système élaboré de participation des travailleurs à la gestion, combiné à ce qui n'est peut-être qu'une simple propension à accepter plus facilement le statu quo dans la société japonaise, font que de nombreux visiteurs japonais trouvent surprenant la tendance contraire qui caractérise l'industrie européenne.

un point de vue communautaire



Le consensus de la société japonaise, combiné à une politique monétaire judicieuse, a également créé avec le temps une propension dans la population à acheter des produits japonais de préférence à des produits importés. Une étude récente a montré que lorsque le yen a perdu de sa valeur sur les marchés internationaux, il y a eu un boom des exportations japonaises. Mais, en revanche, lorsque qu'il s'est apprécié, il n'y a pas eu d'augmentation comparable des importations.

Outre ces avantages inhérents à la société japonaise, les exportateurs européens sont irrités de constater qu'une grande partie de l'appareil industriel japonais bénéficie encore de la protection officielle accordée dans les années cinquante aux fins de modernisation.

Lorsque la Communauté européenne plaide sa cause devant le GATT, elle a

tout un catalogue de revendications qui tiennent compte de ces facteurs et invitent les Japonais à faire un geste pour rapprocher le volume de leurs importations de produits manufacturés de celui d'autres pays industrialisés, ou en d'autres termes à doubler ce volume.

La Communauté européenne souhaite que les firmes privées et les entreprises publiques japonaises achètent davantage de produits étrangers qui sont comparables aux produits japonais par leur coût, leur qualité et leur fiabilité. Elle souhaiterait voir augmenter les achats directs de produits importés (contrairement au système coûteux de la consignation). Elle déclare également que des entreprises communes ou des filiales entièrement contrôlées par des intérêts étrangers devraient être autorisées dans une beaucoup plus large mesure au Japon et que ce dernier devrait moins insister

sur les accords de fabrication sous licence.

En outre, la Communauté souhaite un plus large accès des banques et compagnies d'assurance européennes au marché japonais, un plus large accès au marché financier et un climat plus favorable aux investissements directs étrangers. Elle demande également une autolimitation pour un certain nombre d'exportations japonaises, notamment les automobiles, les postes et tubes de télévision couleur et certaines machines-outils destinées au marché européen.

Une pression réelle est exercée sur le Japon pour qu'il satisfasse à ces exigences et réduise ses droits de douane et barrières administratives.

D'abord, parce qu'il est fortement tributaire du marché européen et ne peut pas courir le risque de représailles. Ensuite, parce que comme Etienne Davignon, commissaire chargé des questions industrielles, l'a souligné, l'appel lancé par la Communauté au GATT visait aussi et surtout à prévenir les mesures de sauvegarde plus rigoureuses proposées par certains Etats membres soumis à de fortes pressions, notamment la France et l'Italie.

Il est clair qu'un accord au niveau de la Communauté serait de l'intérêt du Japon, mais il renforcerait également les liens entre les deux partenaires commerciaux dans un contexte commercial international caractérisé par une dépendance mutuelle croissante.

Les fonctionnaires de la CEE conviennent qu'à long terme, l'Europe peut et doit même s'inspirer du savoir-faire industriel qui est à l'origine du boom des exportations japonaises et qui a permis au Japon d'accorder cette année, des augmentations de salaire de 6 %, avec un taux d'inflation de 3 %. Les pratiques des sociétés commerciales et la discipline économique ont permis au Japon de répondre d'une manière beaucoup plus efficace que l'Europe au défi lancé par la concurrence des pays nouvellement industrialisés à bas salaires de sorte qu'il n'a été que peu touché par les ravages du chômage.

On assiste déjà à un resserrement des liens, qui devrait accroître la compétitivité de l'Europe à l'avenir, sous la forme d'un programme patronné par la Commission européenne qui prévoit des stages de formation de responsables européens dans des entreprises japonaises au Japon et un enseignement intensif de la langue japonaise. Les investissements directs japonais dans la CEE apportent également des installations ultra modernes, une formation et des emplois dans certaines des régions les plus déprimées de la Communauté, notamment le sud du pays de Galles et la république d'Irlande où les méthodes de gestion japonaises ont été presque unanimement reconnu comme une innovation aux effets bénéfiques.

La Recherche sous contrat

La recherche sous contrat est un mécanisme mis en œuvre par la Commission de l'EURATUM dès 1958. Aujourd'hui, M. Davignon, responsable du secteur stimule une série d'actions et suscite de nouveaux développements.

Régulièrement, EUR info publie les noms des bénéficiaires de contrats de recherche et d'étude en décrivant le projet, sa durée et l'intervention de la CEE dans celui-ci. (exemple EUR info, N° 67, avril 1982, p. 7).

La Commission des Communautés européennes a publié en 1981 un vade-mecum de la recherche sous contrat, action indirecte. Cette publication est disponible gratuitement pour les organismes de recherche et les entreprises industrielles privées ou publiques au Bureau de Presse et d'information de la Commission des Communautés européennes, rue Archimède, 73, 1040 Bruxelles.

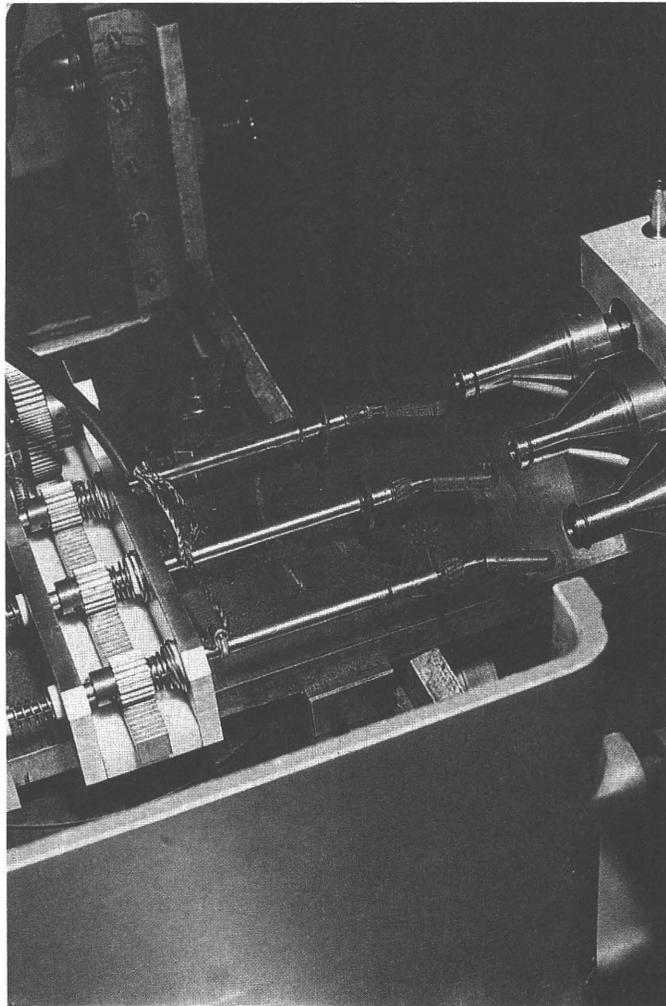
Politique de la recherche

La recherche européenne commune s'effectue essentiellement à trois niveaux : par le centre commun de recherche (*action directe*), par la voie de la recherche sous contrat (*action indirecte*) et par la coordination des activités des pays membres (*action concertée*). C'est l'action indirecte qui nous intéresse ici.

L'initiative et l'élaboration des programmes de la politique commune relèvent de la compétence de la Commission européenne en concertation avec une série de comités consultatifs, le Parlement Européen, le Comité économique et social et le Comité des représentants permanents des Etats membres. Le Conseil se prononce en dernier ressort sur les programmes.

Modalités de l'action indirecte

Le terme action indirecte désigne la recherche effectuée à la demande ou par voie de contrats au niveau communautaire avec le concours d'organismes de recherche et d'entreprises in-



Outil multiple d'électroérosion pour la fabrication de soupapes.

dustrielles privées ou publiques. Elle permet une recherche et un développement qui ne seraient peut-être pas possibles au niveau national ou qui, de par leurs objectifs, ne pourraient pas être exécutés par le Centre commun de recherche. L'action indirecte et la recherche sous contrat sont le garant du maintien d'équipes de chercheurs compétentes dans la Communauté et, par conséquent, du renforcement de la compétitivité technologique en Europe. Les programmes de recherche mis en adjudication sont généralement financés à concurrence de 50 % sur des fonds communautaires.

Propositions de recherche

Une fois les programmes de recherche arrêtés par le Conseil de ministres, toute

personne physique ou morale ayant en général son siège sur le territoire des Etats peut présenter des propositions de recherche. Celles-ci doivent être soumises par écrit, sur un formulaire ad hoc, et contenir des informations aussi détaillées que possible tant sur le demandeur lui-même que sur la nature et le coût des travaux de recherche qu'il souhaite effectuer. Les propositions doivent être rédigées, autant que possible, dans deux langues officielles de la Communauté et remises à la Commission. L'original, signé par le demandeur, sera envoyé par la poste de même que tous les exemplaires de la demande. La Commission sélectionne les propositions en tenant compte des avis du Comité consultatif en matière de gestion de programme. Les principaux critères de cette

sélection sont la qualification technique du demandeur, le montant de sa participation financière dans le coût global, l'intérêt que présentent les travaux de recherche proposés par rapport aux techniques déjà connues, les avantages économiques généraux escomptés et la faisabilité technique des travaux.

La Commission décide de la suite à donner à ces propositions qui, dans le but de sauvegarder la propriété industrielle et les intérêts commerciaux des demandeurs, sont traitées confidentiellement.

Financement

La participation de la Commission s'élève généralement entre 40 à 50 % du coût total du projet.

Indications générales

Les programmes de recherche et de développement ou de formation arrêtés par le Conseil de ministres sont publiés au Journal Officiel des Communautés européennes dans la série „L”, et les appels d'offres relatifs aux programmes sont repris dans la série „C”. Pour tout renseignement concernant les programmes de recherche et de développement, appels d'offres et questions connexes, s'adresser à la Commission des Communautés européennes, Direction générale XII, Service Relations publiques, Dr. Ernst Bock, Rue de la Loi, 200, B 1049 Bruxelles, Tél. (02) 235 11 11, Telex : 21 877 COMEUR B. Pour des renseignements sortant du cadre de ces exposés et relatifs aux programmes de recherche et de développement, consulter la Commission des Communautés européennes, Direction Générale XII, Recherche, science, éducation, même adresse que ci-dessus. Pour les questions *diffusion des connaissances* :

Commission des Communautés européennes, Direction générale XIII, Bâtiment J. Monnet, Luxembourg-Kirchberg, Tél. 43011, Telex 2752 EURODOC LU.

Transport : la Commission limite les entraves

Un marché intérieur aussi vaste que celui de la Communauté européenne nécessite la libre circulation des marchandises entre les Etats membres. Il existe des entraves contre lesquelles luttent les Traités, l'Union Douanière, la Commission ou, coup par coup, la Cour de Justice.

Organiser les transports intracommunautaires ainsi que ceux avec les pays tiers limitrophes de la Communauté européenne, en vue de réduire les coûts économiques, est une priorité de la politique européenne des transports.

En mars 1981, le Conseil de Ministres des Transports était préoccupé de la question des entraves, aux passages frontaliers, qui ont un effet négatif sur les échanges économiques. Le Conseil a demandé à la Commission des Communautés de lui soumettre un rapport sur ces entraves aux frontières.

Dès novembre 1977, la Commission avait demandé au Comité consultatif des transports, Comité constitué d'experts indépendants,

d'étudier les possibilités de réduire les entraves aux frontières.

Sur base des résultats du rapport et de différentes réunions de consultation, la Commission a été amenée à proposer une directive au Conseil destinée à faciliter les formalités et contrôles lors du transport des marchandises entre Etats membres.

Le Rapport des experts

La première partie du rapport analyse la situation actuelle des transports internationaux de marchandises dans la Communauté et donne une vue d'ensemble des problèmes liés aux échanges.

Le Comité des experts a établi un inventaire des entraves aux passages frontaliers dans les transports par route, par chemins de fer et par voies navigables.

Ils ont répertorié ces problèmes sur la base d'un critère : l'arrêt imposé à la frontière aux véhicules de transports.

Ce critère a été choisi sur base du principe général que les arrêts aux frontières

sont des coûts inutiles et que, dès lors, tous les coûts inutiles doivent être évités.

Exemple : dans la navigation fluviale, les durées d'attente des bateaux tiennent, pour une part non négligeable, du fait que les heures d'ouverture des postes douaniers ne correspondent pas au rythme de travail dans la batellerie.

La deuxième partie du Rapport traite des moyens de résoudre ces difficultés. Le Comité étudie les mesures, générales ou particulières, que le législateur, les administrations ou les transporteurs eux-mêmes peuvent prendre au niveau national ou communautaire pour faciliter le franchissement des frontières.

La proposition de la Commission

Les différents contrôles et problèmes en question ont leur origine dans des dispositions nationales et/ou communautaires dans divers domaines, comme le domaine fiscal, industriel, agricole, social et d'autres encore, ainsi que dans celui des transports.

Par conséquent, les problèmes des entraves dans les échanges ne peuvent être réglés que dans le cadre d'une action globale.

La présente directive de la Commission vise à entreprendre la réalisation d'une meilleure organisation des différents contrôles et formalités dans les échanges entre Etats membres.

Les principaux éléments constituant la base de la directive soumise par la Commission au Conseil portent sur :

- la centralisation des contrôles;
- la vérification non systématique;
- la reconnaissance mutuelle des résultats des contrôles;
- la collaboration nécessaire entre les différentes instances effectuant des contrôles;
- la fixation des heures d'ouverture et du nombre d'effectif en relation avec le volume du trafic;
- les facilités spéciales pour les moyens de transport circulant à vide ou transportant des marchandises placées sous un régime de transit;
- les procédures d'information et de communication.

C.D.I. : Offres de coopération

Dans le n° 65 d'EUR-info de février 1982, nous vous faisons déjà part des multiples possibilités de coopération industrielle présentées par le Centre pour le Développement industriel, Centre issu de la Convention ACP-CEE de Lomé.

Certains industriels de ces pays recherchent des partenaires industriels CEE.

Au Burundi, une société locale de collecte de peaux souhaite entrer en contact avec un partenaire de „joint-venture” capable d'assurer

une assistance technique et commerciale pour une tannerie pouvant produire environ 300.000 m²/an.

En Tanzanie, une institution étatique souhaite obtenir une assistance technique, des équipements requis pour la formation du personnel, des fournitures et composants, en vue d'accroître la capacité de production existante de fabrication de bicyclettes, et atteindre une production annuelle de 100.000 bicyclettes, ce qui correspond selon les estimations à la taille du marché local. Un tiers de la production est cependant destiné à l'exportation.

Au cas où vous seriez intéressé par l'une de ces offres, mais aussi par d'autres, adressez-vous au Centre pour le Développement Industriel : „Possibilités de Coopération industrielle”, Rue de l'Industrie, 28, 1040 Bruxelles, Telex n° 61427 CDI B, Tél. : (02) 513 41 00.

Economie d'énergie

Dans le cadre du règlement CEE du Conseil (1303/78), la Commission a publié dans le Journal Officiel des Communautés européennes du 13 avril 1982, un appel d'offres concernant l'octroi d'un soutien financier à des

projets de démonstrations permettant des économies d'énergie. Ces projets doivent porter sur la réalisation d'installations utilisant, en dimension réelle, de nouveaux équipements ou de nouveaux procédés ou produits permettant des économies d'énergie significatives. Les propositions peuvent être soumises à tout moment en 1982.

Les aides de réadaptation CECA

La S.A. des Forges de Clabecq a demandé et obtenu une aide de réadaptation au titre de l'article 56 du Traité CECA.

Cette aide est accordée à la suite de l'acceptation du programme de fermeture élaboré par la société des Forges de Clabecq.

Ce programme prévoit l'arrêt définitif des laminoirs

de produits longs, de deux fours rotatifs Smidts d'agglomération de 500 tonnes par jour, d'un four à arc électrique de 16 tonnes de capacité et la réduction d'activités des services généraux et auxiliaires.

La société vient d'obtenir l'augmentation d'un crédit déjà accordé par la Communauté. Le montant de ce nouveau crédit est de 49 millions de FB., en faveur de 565 travailleurs touchés par les réductions définitives d'activités des Forges de Clabecq (Brabant).

LA P.A.C. contestée aux Etats-Unis

Outre-Atlantique, on présente la Politique Agricole Commune (P.A.C.) comme „une machine de guerre défensive inefficace et coûteuse...”. Pour les Américains, il est vrai la P.A.C. est un bouc émissaire commode.

Mais ces critiques demandent à être restituées dans un contexte économique global. Comme chacun sait, la situation du commerce mondial n'est pas brillante. Pourtant, si l'on assiste à une relative stagnation des exportations industrielles, il existe encore d'importants débouchés dans le secteur des produits agricoles. Ainsi, le volume des échanges de céréales a quintuplé en quarante ans et le commerce mondial du blé a doublé en quantité, au cours des douze dernières années.

L'Europe se devait de mettre à profit les nouvelles possibilités d'exportation qui s'ouvraient à elle dans ce domaine. A en juger par le contentieux commercial agricole qui l'oppose aux Etats-Unis, la Communauté a réussi à s'affirmer comme un concurrent sérieux et les U.S.A. ne voient pas d'un bon œil l'émergence d'un compétiteur de cette taille.

Dans un contexte international tendu, M. Claude Villain, Directeur Général de l'Agriculture a précisé la position de la CEE, lors d'un récent voyage aux Etats-Unis. Il a rappelé que la Communauté demeurait le premier importateur mondial de produits agricoles (produits tropicaux inclus) et que le procès intenté à la P.A.C. était malvenu, compte tenu du déficit croissant qu'enregistre l'Europe dans ses échanges commerciaux agricoles avec les Etats-Unis.

A défaut d'une analyse commune, il apparaît clairement que la CEE et les U.S.A. rencontrent des difficultés comparables puisqu'ils expriment à peu près les mêmes doléances. M. Villain a réaffirmé que la P.A.C. ne se saborderait pas pour complaire à ses partenaires d'Outre-Atlantique.

1. L'agriculture et les derniers publics

La question des subventions accordées à l'agriculture communautaire est certes le cheval de bataille des responsables américains. Mais il existe des différences fondamentales entre les structures agricoles des U.S.A. et celles de la Communauté. En effet, la Communauté ne disposera jamais des „great plains” du Middle West; la superficie agricole utilisée aux Etats-Unis représente plus du quadruple de celle utilisée dans la Communauté. En un quart de siècle, la P.A.C. a déjà mené une des plus remarquables mutations structurelles de l'histoire de la CEE, aussi bien du point de vue des hommes (voir tableau I) que des exploitations (augmentation du nombre d'exploitations de plus de 25 ha). Le coût de la politique agricole commune n'est donc pas aussi „exorbitant”.

Si l'on „rapporte les seules dépenses budgétaires de soutien à l'agriculture à la valeur ajoutée de l'agriculture, on constate qu'en 1976, 1977 et 1978, ce rapport était de 39,2 % dans la Communauté et de 37,6 aux Etats-Unis”.

Quant aux mesures de soutien appliquées aux Etats-Unis, elles concernent des produits importants : blé, céréales fourragères, riz, soja, tabac, coton, produits

laitiers; pour d'autres produits tels que les fruits, des aides substantielles peuvent être accordées directement ou indirectement par le biais des „marketing orders”. Si l'on compare les prix obtenus par les agriculteurs sur le marché de part et d'autre de l'Atlantique, on constate que pour les produits fondamentaux, les différences ne sont pas énormes. Pour les autres produits, le „target price” américain est supérieur à celui de la Communauté et les prix de soutien américains ont augmenté, en huit ans, plus rapidement que les nôtres.

Côté communautaire, on s'efforce de réduire les dépenses en faveur de l'agriculture. Alors que le taux de croissance des dépenses communes affectées au soutien des marchés agricoles était de 23 % par an de 1975 à 1979, ce pourcentage tombe à 10 % de 1979 à 1982. En 1981, nos dépenses publiques pour le soutien des marchés ont diminué, pour la première fois en dix ans.

Grâce au progrès technique, l'agriculture européenne connaît un taux élevé de productivité qui est à l'origine des fameux surplus financés par la P.A.C. Il en résulte que les prix des produits européens dépassent largement ceux pratiqués sur le marché mondial; l'augmentation des prix incitant par ailleurs les agriculteurs à produire plus. Pour

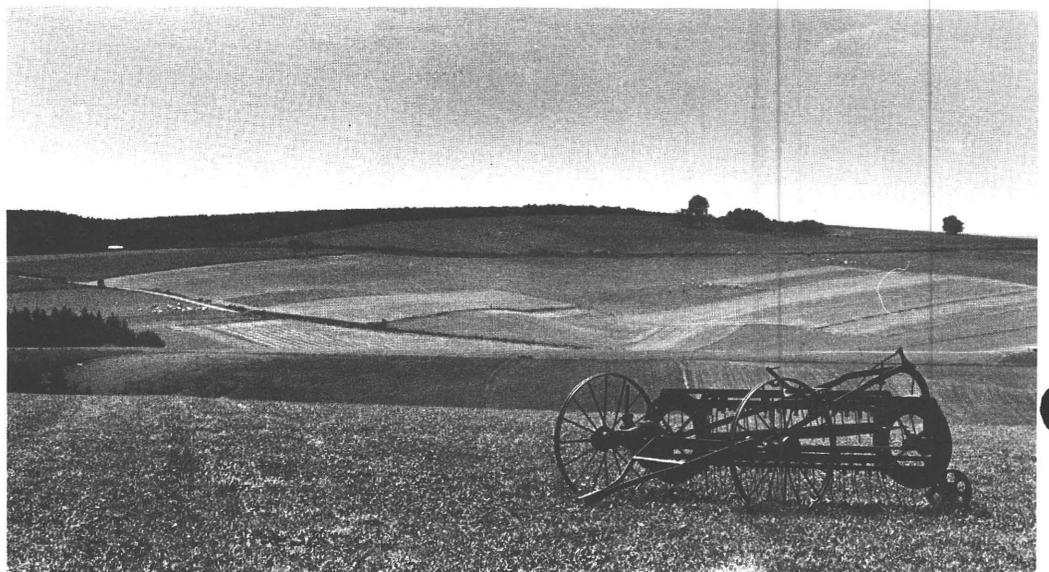
rendre leur compétitivité aux produits communautaires, il s'agit maintenant de réduire ces écarts. Pour ce faire, la P.A.C. entend rééquilibrer les marchés en donnant de plus en plus de responsabilités aux agriculteurs dans l'écoulement des excédents.

Finalement, on arrive à la conclusion que les dépenses de la Communauté en faveur de l'agriculture sont du même ordre de grandeur que celles des Etats-Unis. En fait, on peut démontrer chiffres à l'appui que, jusqu'à fin 1979, les Etats-Unis ont dépensé plus que la Communauté par tête de travailleur agricole (cfr. tableau I.)

Pour M. Claude Villain „la P.A.C. n'est pas un instrument statique destiné à enrichir les fermiers les plus inefficaces, à fabriquer des surplus et à dévorer les finances de la Communauté”.

2. Protectionnisme et „Libre-Echangisme

Nul ne peut nier que la P.A.C. a apporté une contribution importante au développement du commerce mondial des produits agricoles. La CEE est signataire du G.A.T.T. (General Agreement on Tariffs and Trade) et elle a signé des accords avec de nombreux pays, par ce biais elle obtient des arrangements au bénéfice de ses partenaires (tarifs préférentiels, concessions tarifaires, Système des préférences généralisées qui correspond



à une réduction ou à une exemption totale des droits de douane...).

Mais l'agriculture européenne doit se protéger des fluctuations du marché international. C'est pourquoi, elle a mis en place le système des prélèvements et des restitutions dont le principe est depuis longtemps admis par les autres nations. Les Etats-Unis critiquent vivement cette politique de restitution à l'exportation (qui compense la différence entre prix internes et prix pratiqués sur le marché mondial). A ceux qui accusent la CEE d'être un bloc „protectionniste”, M. Villain rappelle que la Communauté demeure le premier importateur de produits agricoles du monde. En 1980, elle a absorbé un quart des importations agricoles mondiales et a enregistré un déficit de la balance commerciale des produits agricoles de près de 29 milliards de dollars. Cette situation n'est certainement pas suffisante pour la Communauté. Car, les Etats-Unis se protègent aussi de la concurrence étrangère en dépit des principes de libéralisme proclamés par la nouvelle administration. Par exemple, les importations de viande sont contingentées en provenance de Nouvelle-Zélande et d'Australie; interdites en provenance d'Amérique du Sud, sous prétexte sanitaire.

Comme l'a souligné M. Claude Villain, en 1980 „seulement 14,5 % des importations agricoles de la CE, notamment les céréales étaient couverts par le système des prélèvements variables”. Cet argument tendrait à prouver que les U.S.A. ont finalement bénéficié des règles qu'ils contestent et qu'ils ont mis à profit les „distorsions” de la P.A.C. pour s'arroger une part appréciable du marché européen.

3. Une „Part équitable du marché”

Dans le cadre de l'évolution du commerce agricole mondial, on observe une stabilité notable en ce qui concerne les quotes-parts

(importations et exportations) des participants les plus importants à ce commerce, à savoir : les U.S.A. et la CEE : les données de 1979 (voir tableau II) correspondent, à peu près à celles de 1974. L'évolution pour le reste du monde s'explique certainement par l'accroissement des importations des pays de l'EST et des P.V.D. Néanmoins les Etats-Unis et

la Communauté s'accusent mutuellement de mener des politiques expansionnistes, alors qu'en est-t-il ?

Ces dix dernières années, la Communauté est partie à la conquête de nouveaux marchés. Elle est devenue par exemple le plus grand exportateur mondial de farine, d'orge, de sucre, de beurre et de volailles. Elle a affirmé sa suprématie au

détriment de pays comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Argentine ou le Brésil. Les U.S.A. de leur côté exportent les produits pour lesquels ils sont compétitifs sur le plan international, c'est-à-dire les céréales, l'alimentation animale, le soja, les agrumes.

De part et d'autre, on se réfère aux règles du G.A.T.T. qui a pour objectif essentiel l'expansion des échanges par l'élimination des obstacles et représente, en quelque sorte — du moins pour les pays signataires — la loi fondamentale du commerce international. Or, le G.A.T.T. stipule que chaque pays a droit à „une part équitable” du marché; encore faudrait-il préciser le contenu de cette formule...

Depuis un certain temps, la CEE exprime le souhait de revoir, avec ses partenaires américains surtout, le rôle de l'ensemble des produits de remplacement des céréales. M. Claude Villain confirme que „l'objectif de la Communauté n'est pas de réduire les importations en provenance des Etats-Unis, mais de limiter leur croissance, et par là, d'éviter que notre agriculture soit démantelée”... Cependant les USA ne semblent pas prêts à renégocier cette question. M. Block, Secrétaire à l'Agriculture, déclarait il y a quelques mois que si le G.A.T.T. donnait tort à la Communauté, celle-ci devrait modifier sa politique; mais si l'interprétation américaine était déclarée fautive, le corde des aides du G.A.T.T. devrait être modifié. On pourrait citer d'autres déclarations de responsables américains qui confirment le caractère offensif de la politique américaine. La CEE considère que deux puissances responsables devraient s'assigner des buts plus constructifs qu'une „guerre économique”.

La CEE suggère donc que les différends commerciaux soient réglés par la concertation „sur un pied d'égalité”; car, seule la voie de la coopération internationale peut permettre de relever les défis du monde actuel.

ADELIN BAUMANN

13

Comparaison CEE (9) / USA : Eléments des structures agricoles

	CEE	USA
Superficie agricole utilisée (millions d'hectares)	93,4	428,8
Population agricole active (1.000)		
● en 1968	12.069	3.462 ^(°)
● en 1979	7.890 (7,6% de p.a.)	3.297 (3,6% de p.a.)
Différence	4.169	165
Somme dépensée en 1979 au titre du soutien des revenus		
● total (milliards de dollars)	11,37	5,82
● par personne occupée dans le secteur agricole (dollars)	1.441	1.760

(°) en 1970

Le commerce mondial des produits agricoles en 1979

	Importations	Exportations
CEE	25,7 %	9,8 %
JAPON	13,4 %	0,7 %
USA	11,8 %	18,6 %
CANADA	2,3 %	4,7 %
AUSTRALIE	0,6 %	4,1 %
NOUVELLE-ZELANDE	0,2 %	1,6 %
Reste du monde	46 %	60,5 %

Projets belges soutenus par le Fonds Social Européen.

Deuxième série 1982

Secteur	Promoteurs	Buts	Concours Communautaires	Nombre de personnes concernées
Jeunes	ONEM	Formation qualifiée de jeunes femmes de moins de 25 ans pour des métiers traditionnellement considérés comme masculins.	18,9 millions FB.	150
	ONEM	Préparation professionnelle en faveur de jeunes chômeurs de moins de 25 ans à la recherche d'un premier emploi en zone de restructuration.	43,8 millions FB.	600
	ONEM	Embauche de jeunes de moins de 25 ans en chômage, dans des emplois supplémentaires-stages des jeunes en zone de restructuration.	33,8 millions FB.	2250
	ONEM	Embauche de jeunes de moins de 25 ans en chômage, dans des emplois supplémentaires-primés à l'emploi en zone de restructuration	40,7 millions FB.	1280
	Institut St-Laurent à Liège	Expérience nouvelle de formation par alternance en faveur de jeunes de moins de 25 ans : secteur mécanique et électromécanique.	30,8 millions FB.	195
Femmes	Omschakelen	Cours de formation de chômeuses de moins de 25 ans en vue de leur intégration dans des professions où les femmes sont sous-représentées.	3,4 millions FB.	125
	Centre repartir	Stages d'orientation et de préformation, pour femmes de plus de 25 ans en chômage, visant la prise en charge de postes de responsabilités.	375.000 FB.	18
	ONEM	Formation et qualification professionnelle pour femmes de plus de 25 ans en chômage, dans des métiers où les femmes sont sous-représentées.	16,8 millions FB.	130
Régions	ONEM	Programme de mise à niveau des connaissances de travailleurs en chômage dans des régions prioritaires.	102,3 millions FB.	1.500
	ONEM	Programme continu de formation de travailleurs en chômage ou menacés de chômage pour lesquels l'emploi peut être considéré comme assuré dans des régions prioritaires.	32,9 millions FB.	900
	Formation Université Ouverte Charleroi (FUNOC)	Programme continu de mise à niveau des connaissances de travailleurs en chômage. Formation des formateurs (Régions prioritaires).	18 millions FB.	300
	Foyer culturel du Sart-Tilman	Programme continu de mise à niveau des connaissances de travailleurs en chômage dans une région prioritaire.	11 millions FB.	140
	Les Trois Vallées (ASBL)	Programme continu de formation et de mise à niveau des connaissances de travailleurs en chômage dans une région prioritaire.	10,6 millions FB.	30
	Foyer culturel du Sart-Tilman	Programme continu de mise à niveau des connaissances de travailleurs en chômage y compris la formation des formateurs dans une région prioritaire.	10 millions FB.	400

	Radio-Télévision-Animation (ASBL)	idem	11,2 millions FB.	316
	ONEM pour le compte d'entreprises	Programme continu de formation de travailleurs en chômage ou menacés de chômage pour lesquels l'emploi peut être assuré dans des régions prioritaires.	56 millions FB.	800
Groupe d'entreprises	Société des Galeries Anspach	Formation professionnelle dans le cadre d'une restructuration profonde du secteur de la distribution.	4,6 millions FB.	117
Progrès techniques	ONEM	Formation professionnelle des travailleurs pour les PME qui mettent en œuvre des innovations technologiques.	14 millions FB.	20
Handicapés	FONDS National de Reclassement Social des Handicapés.	Réadaptation professionnelle d'handicapés dans des emplois de bureau à caractère innovateur.	2,7 millions FB.	15
	La Serre-Outil	Opération expérimentale d'adaptation d'handicapés à des postes de travail.	450.000 FB.	3

EUROPALIA 1982, Grèce

Tous les deux ans, depuis 1969, EUROPALIA propose un cycle important de manifestations culturelles consacrant tous les aspects de la culture d'une grande nation européenne.

En 1982, ce sera le tour de la Grèce, dixième membre de la Communauté européenne, depuis le 1er janvier 1981.

La Grèce a influencé, depuis longtemps, le développement de la civilisation occidentale et constitue une part inaliénable de notre patrimoine commun à tous.

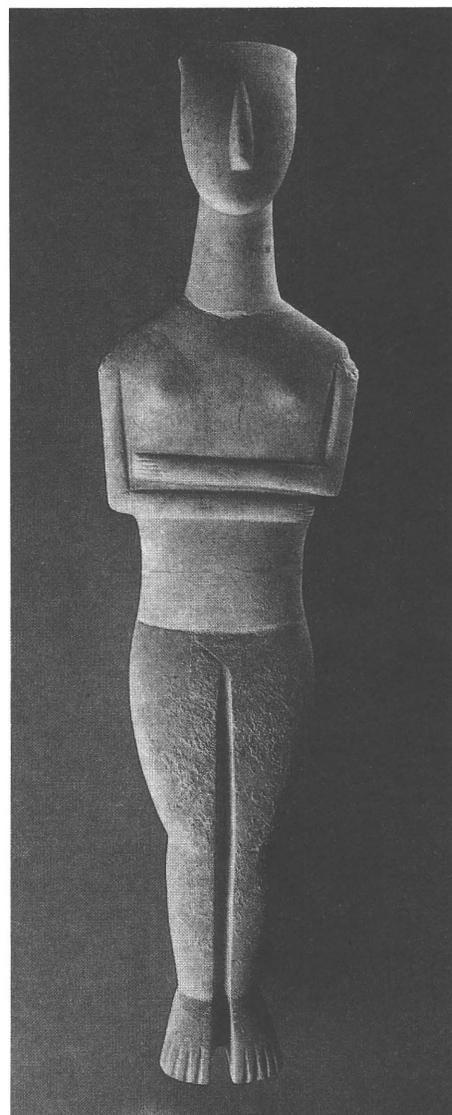
EUROPALIA s'est fixé pour objectif de dégager les constantes à l'intérieur même de la culture grecque, de-

puis l'époque classique jusqu'à nos jours. Un ensemble de manifestations relevant des formes d'art les plus divergentes proposeront un aperçu du patrimoine grec à travers le temps : expositions, théâtre, littérature, poésie, musique, cinéma, débats littéraires et philosophiques.

Les expositions, principales attractions d'un tel festival, domineront l'ensemble des manifestations. Retenons déjà les expositions classiques, telles : „Hommes et Dieux de la Grèce antique”, „L'Art des Cyclades” et „Splendeur de Byzance”.

EUROPALIA se déroulera entre le 1 octobre 1982 et le 30 novembre 1982.

Adresse : EUROPALIA 82 HELLAS, Rue Royale 10 B, 1000 Bruxelles, Tél. : (02) 513 55 46.



⊗ EUROPALIA 82 HELLAS ⊗

Koningsstraat 10 - B - 1000 Brussel - Tel. (02) 513.55.46

Publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'Information, Rue Archimède 73, 1040 Bruxelles.

□ Pour les entreprises et institutions spécialisées: Innovations issues de la recherche communautaire 1981, Commission des Communautés européennes, Direction Générale du Marché de l'information et innovation, 11 p.

□ L'Europe contre la pauvreté, Le Dossier de l'Europe, 11/82, 8 p.

□ Le JET et la fusion nucléaire, Le Dossier de l'Europe, 12/82, 8 p.

Disponible à la Fédération des Entreprises de Belgique, Service d'information, Rue Ravenstein 4, 1000 Bruxelles.

□ La CEE et l'adaptation au changement, Série économique, Colloque organisé par la FEB le 23 novembre 1981, 22 p., 100 FB.

Disponible au Conseil belge du Mouvement européen, Rue de Toulouse, 49, 1040 Bruxelles.

□ Le Fonds européen de développement régional, 15 p. Abonnement annuel: 150 FB cpte: 001-0343007-91.

□ ECHOS des travaux du Parlement européen, Fractions politiques belges Information bimestrielle-Juin 1981 du Conseil belge du Mouvement européen, Abonnement annuel: 150 FB cpte: 001-0343007-91.

En vente

□ The European Community and New Zealand, Juliet Lodge, Lecturer in Politics, University of Hull, July 1982, 256 p., 15 ponds. The book can be ordered directly from Frances Pinter's London office, 5 Dryden Street, London WC2E 9NW.

□ The United States and The European Community: next administrations and continuing problems, University Association for Contemporary European Studies, UACES Secretary, King's College London, Strand, London WC2R 2 LA, 65 blz.



Paul Finet

Fondation Paul Finet

Les enfants des travailleurs, qui étaient employés dans une industrie de la CEEA et qui sont décédés à la suite d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle après le 30 juin 1965, peuvent demander une aide financière. Les conditions requises sont les suivantes:

- avoir au moins 14 ans ou être en avance sur le cycle normal des études;
- suivre des cours d'enseignement professionnel, d'enseignement général secondaire ou d'enseignement

Régime des retraits préventifs de pommes et de poires

La Commission vient de proposer au Conseil de rendre permanent le régime de retraits préventifs pour les pommes et les poires de table qui vient à expiration le 30 juin 1982. (COM (82) 194).

En effet, depuis la campagne 79-80, la Commission note que ce régime a eu pour avantages:

- de dégager le marché d'une partie de ses excédents en début de période

supérieur dans une université ou un établissement de niveau universitaire;

- être doués pour les études poursuivies et justifier de bons résultats scolaires.

Les bourses de la Fondation Paul Finet sont annuelles et renouvelables. Les candidats peuvent compter sur une aide de la Fondation pendant toute la durée de leurs études, si les résultats obtenus le permettent.

Le montant des bourses est fixé cas par cas.

Les nouvelles demandes pour l'année scolaire 1982/83 ou le renouvellement de demandes sont à envoyer dès le mois de septembre prochain au SECRETARIAT DE LA FONDATION PAUL FINET, Bâtiment Jean Monnet, rue Alcide de Gasperi, LUXEMBOURG:

- directement par les intéressés ou leur représentant légal soit
- par l'intermédiaire des entreprises où travaillait leur père soit
- par les syndicats des travailleurs soit
- par les organismes de sécurité sociale soit
- par les commissions régionales des bourses soit
- par les établissements scolaires ou universitaires.

Lors de sa dernière réunion, le Comité exécutif a examiné 368 dossiers et a accordé 285 aides financières pour un montant de 3.877.358 FB.

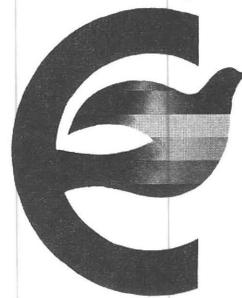
de commercialisation, avec un effet stabilisateur sur les prix;

- d'effectuer des retraits de produits répondant aux spécifications inférieures des normes de qualité;
- de payer les retraits à un prix moins élevé qu'il ne l'aurait été si les interventions avaient été faites plus tard dans la saison de commercialisation.

Il pourrait également contribuer à faciliter l'écoulement des produits retirés vers des destinations prévues en cas de retrait:

- distribution gratuite à des institutions charitables, aux écoles, hôpitaux, hospices, ...
- utilisation à des fins non alimentaires
- utilisation pour l'alimentation animale
- distillation

Les 24 représentants belges au Parlement européen



Votre député européen est là pour vous représenter. Si un problème européen vous préoccupe, contactez-le: 97-113 rue Belliard - 1040 Bruxelles - Tél. 02-234.21.11. Pour des informations plus générales: Service d'Information du Parlement européen, même adresse.

Vos députés européens

Le service d'information du Parlement Européen vient d'éditer un dépliant reprenant le curriculum vitae des 24 représentants belges au Parlement. „Votre député européen est là pour vous représenter”.

Pour contacter votre député européen ou pour recevoir ce dépliant écrivez: 97-113, rue Belliard, 1040 Bruxelles, Tél.: (02) 234 21 11.

Willy De Clercq

Monsieur Willy De Clercq, vice-premier ministre, ministre des Finances et du Commerce extérieur, ancien parlementaire européen, a été réélu, le 9 mai 1982, à Venise, président de la Fédération des Libéraux-démocrates européens.

Agenda

10.6 7^e Kamer Arbeidsrechtbank Antwerpen 11.6 Réalités eur. du Présent 17.6 Visite des stagiaires DG X 18.6 Stichting Lode-wijk De Raet 22.6 Lunch-débat Maison de l'Europe Van Miert/Spinelli 24.6 St-Hadelin.